



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1062
11 novembre 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 11 NOVEMBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
DJIBOUTI AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, le communiqué en date du 10 novembre 1998 du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de Djibouti, relatif à la réunion du Comité de médiation qui s'est tenu à Ouagadougou les 7 et 8 novembre 1998, sur le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Roble OLHAYE

ANNEXE

Communiqué du Ministère des affaires étrangères et
de la coopération internationale de Djibouti, en
date du 10 novembre 1998

La réunion de médiation de haut niveau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) relative au différend frontalier entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et l'État de l'Érythrée s'est tenue à Ouagadougou du 7 au 8 novembre 1998 sous la présidence de Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président en exercice de l'OUA. Y ont participé : El Hadj Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti et Président en exercice de l'Office intergouvernemental pour le développement (IGAD), Robert Mugabe, Président du Zimbabwe, Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, ainsi que l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en tant qu'observateur.

Le Comité de haut niveau de l'OUA a entériné les recommandations soumises par les ministres des affaires étrangères des pays membres de la délégation de haut niveau et a décidé de soumettre les propositions contenues dans l'Accord-cadre aux dirigeants de l'Éthiopie et de l'Érythrée en vue de requérir leurs observations.

La partie éthiopienne après examen et discussion a donné son accord de principe aux propositions contenues dans l'Accord-cadre et a déclaré qu'elle les soumettrait pour examen à l'Assemblée nationale et au Gouvernement éthiopiens.

Au lieu de communiquer ses appréciations sur les propositions contenues dans l'Accord-cadre, la partie érythréenne, par la voix de son président a demandé l'exclusion de la République de Djibouti du Comité de médiation en portant de graves accusations à l'endroit de notre pays en affirmant que la République de Djibouti contribue à l'effort de guerre aux côtés de l'Éthiopie et contre l'Érythrée.

Faisant preuve de sagesse, le Président de la République, S. E. El Hadj Hassan Gouled Aptidon, a refusé de céder à cette provocation caractérisée du chef de l'État érythréen dont le but inavoué était de détourner le débat de son sujet, à savoir : la discussion des propositions de l'Accord-cadre. Le Président de la République a laissé à ses pairs burkinabé et zimbabwéen le soin de lui répondre.

Le Président de la République, S. E. El Hadj Hassan Gouled Aptidon, rejetant cette polémique et ces accusations mensongères a souligné la qualité du rapport soumis par le Comité des ambassadeurs et le Comité ministériel et a rappelé que les recommandations contenues dans l'Accord-cadre ont été approuvées par le sommet.

Les Présidents du Burkina Faso et du Zimbabwe ont rappelé au chef d'État de l'Érythrée que la République de Djibouti a été désignée par le trente-quatrième Sommet de l'OUA au même titre et qualité que leurs pays respectifs au Comité de médiation. En outre, ils ont souligné la contribution de la République de Djibouti aux travaux de médiation tant au niveau des ambassadeurs, des ministres

/...

qu'au niveau des chefs d'État, et ce depuis la mise sur pied du Comité. Ils lui ont demandé de s'en tenir au sujet à l'ordre du jour et d'exprimer ses observations sur les propositions contenues dans l'Accord-cadre.

Face au rejet des recommandations de l'Accord-cadre par l'Érythrée, les chefs d'État ont précisé que la ville de Badmé était bel et bien sous administration éthiopienne avant le 6 mai et ont réitéré leur demande de retrait des forces armées érythréennes de Badmé et de ses environs et la réinstallation de l'administration éthiopienne afin de permettre le redéploiement du groupe d'observateurs militaires de l'OUA comme préalable pour les travaux de délimitation et de démarcation de la frontière commune entre les deux pays.

Le Gouvernement de la République de Djibouti rejette les allégations mensongères formulées à son égard par le chef de l'État érythréen. Contrairement à ces accusations sans fondement, la République de Djibouti a déployé des efforts importants en vue d'un règlement négocié de ce conflit qui fragilise la paix dans notre sous-région. C'est ainsi que dès le déclenchement des hostilités, S. E. El Hadj Hassan Gouled Aptidon en tant que Président en exercice de l'IGAD fut le premier chef d'État à mener une mission de médiation qui l'a conduit successivement à Addis-Abeba, à Asmara et dans d'autres capitales des pays de la sous-région et à multiplier les contacts avec les dirigeants politiques de la région.

Les efforts de la République de Djibouti se sont poursuivis dans le cadre de nombreuses rencontres du Comité de médiation.

La République de Djibouti réfute les accusations infondées de l'Érythrée et réitère encore une fois sa position de neutralité ainsi que sa volonté et sa disponibilité pour contribuer à la recherche d'un règlement négocié du conflit.
